

## **La proportionnalité, une fausse bonne idée**

Nous sommes en profond désaccord avec l'esprit de la proposition de modification de l'article 5bis, et inquiètes sur ses conséquences pour notre organisation.

S'imposer la proportionnalité est pour le moins paradoxal quand on sait que, dans l'absolu, il ne s'agit pas de l'outil le plus pertinent pour faire avancer la représentation des femmes, puisqu'il faut pour cela que les femmes soient déjà majoritaires dans le champ concerné par cette mesure ! Si les hommes sont majoritaires, alors la proportionnalité devient un outil qui renforce les inégalités existantes. Par ailleurs, nous alertons sur les conséquences d'une telle mesure au sein de notre appareil militant : s'imposer une telle mesure contraignante va nous obliger à refuser certaines candidatures masculines, au seul motif que ce sont des hommes, alors qu'au même titre que les femmes, ils sont investis dans les activités militantes de notre organisation. Nous touchons là au problème principal que pose la proportionnalité : il réduit les militants à leur genre. C'est pour le moins réducteur, voire insultant, et injuste.

Il y a en arrière-plan une idée insidieuse qu'il nous faut combattre, l'idée selon laquelle on ne pourrait être « bien » représenté que par un « semblable ». Un collègue se syndique-t-il au SNES-FSU parce que ses directions nationales, académiques ou départementales sont à l'image de la profession ? Non, il se syndique, il milite, parce qu'il trouve un outil de défense collective et individuelle efficace, dans lequel il a trouvé sa place avant tout en tant que personnel du 2d degré, et non pas en tant qu'homme ou femme.

Nous avons alerté très tôt sur les problèmes qui vont être posés au SNES et à la FSU par la mise en place de la proportionnalité aux élections professionnelles et nous pensons que notre organisation n'a rien à gagner à reproduire ces problèmes à l'occasion de ses élections internes.

Bien évidemment, le SNES-FSU ne peut s'épargner une réflexion sur la place des femmes en son sein. Plutôt que de s'imposer des règles artificielles et problématiques, faisons le bilan de la place des femmes parmi les syndiqués, parmi les directions, à quelque niveau que ce soit. Faisons également le bilan des décharges et de leur distribution hommes/femmes, ce qui peut être un bon indicateur des inégalités existantes. Interrogeons-nous sur certaines de nos pratiques militantes : horaires et jour des réunions, équilibre des prises de parole dans les réunions, thèmes des sujets traités par les uns et les autres, dont la répartition est parfois révélatrice de certaines représentations dans l'imaginaire collectif... Ces réflexions nous seront certainement plus utiles qu'une modification statutaire qui ne permettra pas de traiter le fond de cette question.

Sophie Vénéitay (Unité et Action – Secrétaire académique SNES-FSU Versailles)

Ludivine Rosset (Unité et Action – Secrétaire académique SNES-FSU Lyon)